

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10/04/2017 à 18 heures 30
Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 03/04/2017

PRESENTS : MM. BALMAIN Robert, CHARPIN Sandrine, DIDIER Christian, BALMAIN Bernard, NOVEL Yoann, CHAIX Michel, DIDIER Guy, VERMEULEN Jean

ABSENTS : M. BAUDRAY Fabrice (pouvoir à CHARPIN Sandrine), GHABRID Karim (pouvoir à Robert BALMAIN)

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour. Il propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- **Construction d'une centrale hydroélectrique – protocole d'accord**
- **Marque Qualité Tourisme, classement de l'office de tourisme en catégorie 1 et travaux à réaliser sur le bâtiment Maison du Tourisme.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

1/ Approbation des comptes de gestion 2016 des Remontées Mécaniques et de la Commune

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2016 des Remontées Mécaniques et de la Commune établis par le receveur.

Décisions : 10 voix pour

Après vérifications, approbation à l'unanimité des comptes de gestion 2016 des Remontées Mécaniques et de la Commune.

2/ Approbation des comptes administratifs 2016 des Remontées Mécaniques et de la Commune

Monsieur Robert BALMAIN, Maire, ne prend pas part aux discussions ni au vote.

Monsieur Bernard BALMAIN présente les comptes administratifs 2016 des Remontées Mécaniques et de la Commune.

Décisions : 8 voix pour

Après l'approbation du compte de gestion 2016 des Remontées Mécaniques, approbation du compte administratif 2016 des remontées mécaniques s'élevant à :

Investissement :

Recettes : 290741,63 €

Dépenses : 268056,32 €

Résultat investissement 2016 : + 22685,31 €

Résultat 2016 (investissement + fonctionnement) : + 67789,53 €

Résultat cumulé 2015 (+ 821,42 €) et 2016 (+ 67789,53 €) - part à invt (-68055,63 €):
+ 555,32 €

Fonctionnement :

Recettes : 45371 €

Dépenses : 266,78 €

Résultat fonctionnement 2016 : +45104,22€

Décisions : 8 voix pour

Après l'approbation du compte de gestion 2016 de la Commune, approbation du compte administratif 2016 de la Commune s'élevant à :

Investissement :

Recettes : 769814,07 €

Dépenses : 989875,90 €

Résultat investissement 2016 : - 220061,83 €

Résultat 2016 (investissement + fonctionnement) : +134090,71 €

Résultat cumulé 2015 (+533080,64 €) et 2016 (+134090,71 €) - part à invt (-59540,52€) = +
607630,83 €

Fonctionnement :

Recettes : 2410524,22 €

Dépenses : 2056371,68 €

Résultat fonctionnemnt 2016 : +354152,54€

3/ Affectation des résultats 2016 des Remontées Mécaniques et de la Commune

Décisions : 10 voix pour

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2016 des Remontées Mécaniques comme suit : 45370,32 € au compte 1068 en recettes investissement et 555,32 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2017.

Décisions : 10 voix pour

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2016 de la Commune comme suit : 234310,95 € au compte 1068 en recettes investissement et 607630,83 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2017.

4/ Approbation des budgets primitifs 2017 des Remontées Mécaniques et de la Commune

Décisions : 10 voix pour

Approbation du budget primitif 2017 des remontées mécaniques s'élevant à 81686,32€ en recettes et dépenses de fonctionnement et à 268056,32€ en recettes et dépenses d'investissement

Décisions : 10 voix pour

Approbation du budget primitif 2017 de la Commune s'élevant à 2977350,83 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 939424,95 € en recettes et dépenses d'investissement

5/ Subventions aux associations pour 2017

Décisions : 10 voix pour

Fixation des subventions 2017 aux associations comme suit :

- Office de Tourisme :	300000 €
- Les Petits Diables :	80000 €
- Club des Arves :	600 €
- Ski Club L'Etendard :	26000 €
- Souvenir Français :	350 €
- Arvan Tennis Club :	1200 €
- St Jean Baptiste	1000 €
- St So Air Force	2000 €
- Comice agricole	300 €
- Trail challenge Maurienne	500 €

6/ Approbation de la convention 2017 entre la Commune et l'Office de Tourisme

Décisions : 10 voix pour

La convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017 entre la Commune et l'Office de Tourisme est validée par le conseil municipal

7/ Approbation de la convention 2017 entre la Commune et le Ski Club de St Sorlin d'Arves

Décisions : 9 voix pour

La convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017 entre la Commune et le Ski Club de Saint Sorlin d'Arves est validée par le conseil municipal (Christian DIDIER, membre de l'association, ne prend pas part au vote)

8/ Approbation de la convention 2017 entre la Commune et les Petits Diables

Décisions : 10 voix pour

La convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017 entre la Commune et les Petits Diables est validée par le conseil municipal

9/ Approbation de la convention 2017 entre la Commune et Arvan Tennis Club

Décisions : 9 voix pour

La convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017 entre la Commune et Arvan Tennis Club est validée par le conseil municipal (Karim GHABRID, président de l'association, ayant donné pouvoir à Robert BALMAIN, son vote n'est pas pris en compte).

10/ Fixation des taux des taxes directes locales 2017

Décisions : 10 voix pour

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 18,05 %
- taxe sur le foncier bâti : 20,12 %
- taxe sur le foncier non bâti : 94,95 %

11/ Approbation de la subvention 2017 du budget de la Commune au budget des Remontées Mécaniques

Décisions : 10 voix pour

Afin de permettre le paiement des dépenses de fonctionnement du budget des remontées mécaniques, il est décidé de verser une subvention de 58445 € du budget de la Commune au budget des Remontées Mécaniques.

12/ Approbation du tableau des emplois permanents de la Commune au 01/01/2017

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) a été modifié par le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 susvisé. Les fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, membres de ce cadre d'emplois sont reclassés de droit, à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le nouveau cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des adjoints techniques territoriaux sur la base des dispositions dudit décret.

Il propose donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

Décisions : 10 voix pour

Modification du tableau des emplois permanents de la commune ainsi qu'il suit à la date du 1^{er} janvier 2017 :

Anciens grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Nouveaux grades	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h
Adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe	1	35 h	Adjoint administratif territorial	1	35 h
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	18 h 40	Adjoint administratif territoriale	1	18 h 40
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	5	35 h	Adjoints techniques territoriaux	5	35 h
Gardien de police Municipale	1	35 h	Gardien de Police Municipale	1	35 h

13/ Approbation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Décisions : 10 voix pour

Montant des indemnités fixées comme suit :

Maire : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints : 6,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 22/04/2014

Les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

14/ Suppression de l'emploi « Rédacteur principal de 2^{ème} classe » et création de l'emploi « Rédacteur principal de 1^{ère} classe »

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 avril 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe et supprimer un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Vu l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en date du 24 janvier 2017,

Décisions : 10 voix pour

Création de UN emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) et **suppression** de UN emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires)

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2017

15/ Suppression de l'emploi « Adjoint administratif territorial » et création de l'emploi « Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe »

16/ Suppression de l'emploi « Adjoint technique territorial » et création de l'emploi « Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe »

17/ Suppression de l'emploi « Gardien de police » et création de l'emploi « Brigadier »

Suite aux informations obtenues ce jour par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (nouveaux dispositifs suite aux reclassements), les points 15, 16 et 17 sont reportés à une séance ultérieure.

18/ Intégration des futures consultations lancées par le SDES des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDES en date du 21 décembre 2016 autorisant le lancement d'une nouvelle consultation pour la fourniture d'électricité intégrant les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31/08/2015 approuvant l'adhésion de la Commune de Saint Sorlin d'Arves au groupement de commande pour la fourniture d'électricité coordonné par le SDES,

Décisions : 10 voix pour

L'ensemble de ses points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.

Souscription à l'option 100% énergie verte pour l'ensemble des sites.

Autorisation à M. le Maire pour signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

19/ Demande de Monsieur Dominique HENRY, parapentiste : autorisation pour l'entrepôt d'un container sur terrain communal

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Monsieur Dominique HENRY, parapentiste sur la Commune, envisage d'acquérir un hélicoptère de type ULM classe 6, homologué par la Direction Générale de l'Aviation Civile, afin de réaliser des baptêmes de l'air sur la commune. Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal de sa demande pour l'entrepôt d'un container sur le parking communal du Plan du Moulin à usage d'abri pour son hélicoptère.

Décisions : 10 voix pour

Autorisation pour l'installation d'un container sur le parking du Plan du Moulin à proximité de la DZ suivant les obligations définies ci-après :

- l'emplacement définitif sera défini en concertation avec les élus,
- le container devra être habillé en bois avec un toit 2 pans
- l'autorisation d'installation du container et l'usage d'entrepôt de l'hélicoptère de type ULM classe 6 sont exclusivement donnés à Monsieur Dominique HENRY pour une durée égale à 5 ans (avec possibilité de renouvellement)

20/ Approbation des tarifs des remontées mécaniques hiver 2017/2018

Et 21/ Fixation des dates d'ouverture et de fermeture de la saison d'hiver 2017/2018

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal les tarifs des remontées mécaniques pour l'été 2017 et l'hiver 2017/2018. Il l'informe également des dates de début et de fin de saison d'hiver proposées par la SAMSO soit du 16 décembre 2017 au 13 avril 2018.

Décisions : 10 voix pour

Approbation des tarifs remontées mécaniques pour l'été 2017 et l'hiver 2017/2018 tels que présentés

Refus des dates d'ouverture et de fermeture de la saison d'hiver proposées par la SAMSO à savoir du 16 décembre 2017 au 13 avril 2018,

Fixation des dates de début et de fin de saison d'hiver 2017/2018 comme suit : du 23/12/2017 au 20/04/2018.

Le nombre de semaines d'ouverture proposées par la Commune est identique à celles proposées par le délégataire mais la période fixée par le conseil municipal comprend 1 semaine

supplémentaire d'ouverture pendant les vacances de printemps et 1 ouverture au début des vacances de Noël. La semaine proposée avant les vacances de Noël ne semble pas être une semaine adaptée puisque depuis plusieurs années la fréquentation touristique est quasiment nulle et l'ouverture réelle du domaine skiable ne se réalisait qu'à compter du début des vacances de Noël.

22/ Aménagement de la zone du Mollard : approbation de principe pour engager la procédure de déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal les délibérations du 8 juillet 2013 par laquelle il approuvait l'adhésion de la commune à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) de la Savoie et du 18 novembre 2013 par laquelle il approuvait l'offre de l'ASADAC Territoires pour l'élaboration du dossier d'aménagement de la zone du Mollard.

Ce projet d'aménagement étant nécessaire dans la poursuite de l'effort de développement touristique et la création de nouveaux logements touristiques mais également de nouvelles activités ou de nouveaux services, la Commune souhaite obtenir la cession des parcelles indispensables au projet d'aménagement de cette zone.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que, dans le cadre de sa mission, l'EPFL a pris contact auprès des différents propriétaires fonciers de la zone. Afin de poursuivre sa mission, il est indispensable que la Commune approuve la mise en œuvre des acquisitions nécessaires à cette opération confiée à l'EPFL 73 soit par voie amiable soit par voie d'expropriation. Dans le cas où les accords ne peuvent être obtenus par voie amiable, une procédure d'expropriation sera mise en œuvre.

Décisions : 10 voix pour

Approbation pour la continuité de l'étude du projet d'aménagement de la zone du Mollard

Approbation de principe de procéder à une demande de déclaration d'utilité publique en vue d'obtenir l'ensemble des terrains nécessaires à l'aménagement de la zone du Mollard par voie amiable ou par voie d'expropriation

Demande à l'EPFL de la Savoie de poursuivre les négociations par voie amiable auprès des propriétaires fonciers concernés par le projet d'aménagement de la zone du Mollard et de procéder aux signatures des compromis de vente ou actes de vente avec les propriétaires

Autorisation à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au projet

23/ Création d'un emploi permanent services techniques

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'après étude des nécessités du service technique de la Commune, il apparaît indispensable de créer un emploi à temps complet, filière technique.

Décisions : 10 voix pour

Création d'un emploi permanent à temps complet, filière technique

Le profil de poste et les missions du futur agent seront étudiés prochainement en commission

24/ Construction d'une centrale hydroélectrique – protocole d'accord

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du projet de la société SERHY Ingénierie (Société d'Etudes et de Réalisations Hydroélectriques) dont le siège est situé à Saint Amans Soult (81) pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur le territoire de Saint Sorlin d'Arves à proximité du torrent de l'Arvan et de ses affluents.

Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du Protocole d'accord à signer entre la Société SERHY Ingénierie et la Commune.

Décisions : 10 voix pour

Approbation du protocole d'accord entre la Société SERHY Ingénierie et la Commune, pour la construction d'une centrale hydroélectrique et autorisation à Monsieur le Maire pour signer ledit protocole et tous documents relatifs au projet.

25/ Marque Qualité Tourisme, classement de l'office de tourisme en catégorie 1 et travaux à réaliser sur le bâtiment Maison du Tourisme.

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que des démarches conjointes entre l'office de tourisme et la commune ont été engagées pour la Marque Qualité Tourisme et le classement de l'office de tourisme en catégorie 1. A l'issue d'un état des lieux, il s'avère qu'un certain nombre d'aménagements et travaux sont à prévoir sur le bâtiment « Maison du Tourisme » tels que la signalétique à modifier ou changer, l'enseigne, place de stationnement PMR (personnes à mobilité réduite), façade du bâtiment à rénover, banque d'accueil à rendre accessible aux PMR, accessibilité au bâtiment en général...

Décisions : 10 voix pour

Approbation de la réalisation des travaux dans le bâtiment « Maison du Tourisme » (extérieur et intérieur) avant la fin du mois de septembre 2017. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2017 de la Commune

26/ Divers

Informations sur l'avancement du dossier : Délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable

Travaux de création d'un toit sur le toit terrasse au-dessus de la crèche L'Ouillon : devis en cours

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h05.

